

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Les Petits Passereaux Inc	Numéro de permis 2019616	Date d'inspection Le 24 février 2020	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Passereaux Inc		Numéro de téléphone (506) 394-3600	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio est respecté.
- Les normes pour les changements de couches sont respectés.
- Les jouets sont propre, adapté à l'âge des enfants et de quantité suffisante.
- Les planifications sont fait par Marie-pier ou Madonna qui ne sont pas présente mais on été executer par Marilene et Annick.

Vérification du dossier d'une nouvelle employée Annick Richard.
Les employées sont calme et redirigent de façon positive les actions des enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 24 février 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Marilaine Landry

Le 24 février 2020

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date